

Acte à classer

DEL_0031_2023

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-18T12-09-44.00 (MI244555971)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230412-DEL_0031_2023-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdobCA2022_PSLA_86202209_seal

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : pesallpjdobCA2022_PSLA_8620220... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0031_2023_vote_co... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/23 à 12:09

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 18/04/23 à 12:09

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 18/04/23 à 12:15

Acte publié le 18.04.23

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	49

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courrel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0031_2023_Vote du Compte administratif 2022 –Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA)

Ce budget comprend la construction et la gestion du PSLA et de la Maison Médicale de Montfort.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2022 se présentent comme suit :

En Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 53 486.73 euros du budget PSLA de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	41 139.72		41 139.72
66	CHARGES FINANCIERES	7 472.01		7 472.01
68	Dotations aux amortissements et provisions		4 875.00	4 875.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	48 611.73	4 875.00	53 486.73
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

Le chapitre 011 : charges à caractère général pour un montant de 41 139.72 € et de 7 962.13 € de rattachement pour les constats de notaires, et intervention entretiens des bâtiments.

Le chapitre 66 : charges financières, pour la somme de 7 472.01 euros, correspondant aux intérêts de la dette.

Le chapitre 042 : dotations aux amortissements et provisions, représente la somme de 4 875 € correspondant aux amortissement des biens.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 70 618.71 euros (dont 261.60 euros de résultats reportés de 2021) pour l'exercice 2022 du budget PSLA de la Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle réparties par chapitres comme suit :

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	8 383.06		8 383.06
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 974.05		61 974.05
	Recettes de fonctionnement - Total	70 357.11		70 357.11
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			261.60

Le chapitre 70 : ventes produits fabriqués, prestations de services pour la somme de 8 383.06 euros, correspondant aux charges locatives pour l'année.

Le chapitre 75 : autres produits de gestion courantes, pour la somme de 61 974.05 euros de correspondant aux loyers perçus pour l'année 2022.

En investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 099 161.59 € (dont 102 493.22 euros de résultat reporté de 2022) du budget PSLA réparties par chapitre comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	33 027.91		33 027.91
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	488 368.88		488 368.88
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	2 428 014.03	47 257.55	2 475 271.58
Dépenses d'investissement - Total		2 949 410.82	47 257.55	2 996 668.37
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				102 493.22

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées, pour la somme de 33 027.91 €, de capital emprunt.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles, pour un montant de 488 368.88 euros, correspondant à l'acquisition du cabinet médical de Montfort sur Risle, inclus les frais de notaires et fournitures d'équipements.

Chapitre 23 : immobilisations en cours, pour un montant de 2 428 014.03 € de réalisation travaux du PSLA.

- *Chapitre 001 : solde exécution négatif reporté N-1* pour un montant de 102 493.22 euros.
 Pour information, les RAR s'élèvent à 433 09.77 € détaillés dans le budget primitif 2023.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 600 107.62 euros (dont 2 164 171.10 € de reste à réaliser) pour l'exercice 2022.

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	411 614.97		411 614.97
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	972 189.00		972 189.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		47 257.55	47 257.55
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		4 875.00	4 875.00
Recettes d'investissement - Total		1 383 803.97	52 132.55	1 435 936.52
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Le chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves, pour un montant de 411 614.97 € de FCTVA.

Le chapitre 16 : emprunts et dette assimilées, pour la somme de 972 189 €, comprenant l'emprunt de 497 189 euros pour le PSLA, et l'emprunt de 475 000 euros concernant la maison médicale de Montfort sur Risle.

Le chapitre 041 : immobilisations en cours, pour la somme de 47 257.55 euros, correspondant aux écritures de récupération d'avance.

Le chapitre 040 : amortissements des immobilisations, pour la somme 4 875 euros, représentant les amortissements de l'année.

Pour info, les RAR s'élèvent à 2 164 171.10 € seront détaillés dans le budget primitif 2023.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT,

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 29 mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2022 avant le 30 juin 2023.

M. COUREL, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, 1^{er} Vice-Président, en charge des finances, du Projet de Territoire et de la transversalité,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe Pôle Santé Libéral Ambulatoire présentant un résultat de fonctionnement excédent de 17 131.98 € et un déficit de 1 663 225.07 € hors RAR et un excédent de la section d'investissement de 67 846.26 € reste à réaliser inclus.

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

